



Groupement Infirmier
pour la
Formation en Endoscopie



Secrétariat Administratif

Magali BOTHEREL
Séverine COLLIN
BP 9 – 35440 Montreuil sur ille
Tél. 02 23 22 55 36 - Fax. 09 71 70 11 65
Mail : gife.secretariat@wanadoo.fr
scollin.gife@gmail.com

Webmaster

Référent site infirmiers.com/Endoscopie
David COCAIGN
CHU Pontchaillou
35033 Rennes
webmaster@gife.fr

Membre Consultant pour le GIFE

**Relations Internationales
et Associations Professionnelles**
Référente DIU
Fanny DURAND
Faculté de Médecine - Secrétariat DIU
2 rue Dr Marcland
87000 Limoges
fanny.durand.aff@unilim.fr

Présidente

Coordinatrice Pédagogique Digestif
Cécile BARRUE
CHU Rangueil
31000 Toulouse
Tél. 05 61 32 29 03
Port. 06 69 71 59 29

Secrétaire

**Coordinatrice Pédagogique Digestif et
Pneumologie**
Référente DPC
Anne HOUDARD VAREY
HIA Sainte Anne
83000 Toulon
Tél. 04 83 16 21 34

Trésorière

**Coordinatrice Pédagogique Digestif et
Pneumologie**
Catherine LEROUX
lerouxcatherine@hotmail.fr

Secrétaire Adjointe

Coordinatrice Pédagogique Digestif
Fabienne DEFRANCE
Hôpital Privé
59657 Villeneuve d'Ascq
Tél. 03 20 99 56 91

Trésorière Adjointe

Coordinatrice Pédagogique Pneumologie
Elisabeth THERIAUX
Hôpital Croix Rousse
69004 Lyon
Tél. 04 72 07 17 34

Référente Digestif et Pneumologie

Géraldine CAILLEUX
Médipôle Lyon Villeurbanne
69100 Villeurbanne
Tél. 04 87 65 00 00

Référente Digestif et Pneumologie

Cécile DALUD
Hôpital Privé Jean Mermoz
69008 Lyon
Tél. 04 37 53 81 33

Coordinatrice Pédagogique Digestif

Référente DPC
Dominique IMBERT
Centre Hospitalier Henri Duffaut
84902 Avignon
Tél. 04 32 75 35 85

Relations Européennes

Mikaël MOCHET
CHU Edouard Herriot
69003 Lyon
Tél. 04 72 11 01 30

Référent Communication

Philippe MOGADE
Hôpital Privé des Peupliers
75013 Paris
Tél. 01 44 16 52 24

LETTRE RECOMMANDEE
AVEC
ACCUSE DE RECEPTION

Madame Agnès BUZIN
Ministre des Solidarités et de la Santé
Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75700 PARIS

N/Réf. : 3049

Le 14 octobre 2019

Objet : Décret n° 2019-678 du 28 juin 2019 relatif aux conditions de réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers et portant report d'entrée en vigueur de dispositions transitoires sur les infirmiers de bloc opératoire.

Madame Le Ministre d'Etat,

Notre Association de formation, le Groupement Infirmier pour la formation en Endoscopie (GIFE), est interpellée depuis plusieurs mois par nos adhérents suite à la parution du décret n° 2019-678 du 28 juin 2019 relatif aux conditions de réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers et portant report d'entrée en vigueur de dispositions transitoires sur les infirmiers de bloc opératoire.

En effet, actuellement des établissements de santé demandent aux infirmiers non IBODE, exerçant des activités d'endoscopie aux côtés de médecins gastroentérologues, de préparer un dossier pour la validation des actes dérogoires des IBODE du fait que cette spécialité comporte la mise en œuvre de techniques d'hémostase. Nous pensons qu'il s'agit là d'une méconnaissance des activités d'endoscopie qui ne sont en aucun cas comparables à l'assistance d'un chirurgien au cours d'actes opératoires pour lesquels les IBODE ont acquis l'autorisation d'accomplir avec le chirurgien l'aide à l'hémostase, à l'aspiration et à l'exposition au cours d'une intervention chirurgicale.

L'endoscopie, bien qu'en perpétuelle évolution technique, reste une spécialité médicale accomplie par des gastroentérologues, des pneumologues, des urologues qui assurent l'acte d'endoscopie en ayant besoin, à leurs côtés, de personnel spécifiquement formé à la connaissance de ces techniques et à l'utilisation du matériel afin d'en maîtriser les risques inhérents. Par exemple, l'hémostase pratiquée au cours des endoscopies digestives est accomplie par le médecin gastroentérologue, et l'infirmier assure uniquement la manipulation des dispositifs médicaux utilisés sur ordre médical.

Les infirmiers d'endoscopie qui, à la demande de leurs directions, préparent aujourd'hui ce dossier devront décrire des situations d'actes chirurgicaux auxquels ils n'ont jamais participé et se présenter devant un jury qui n'a pas été désigné comme un jury spécialisé en endoscopie.

Nous ne sommes pas en mesure actuellement de répondre à nos adhérents du fait du flou qui entoure cette situation et de l'interprétation variable qui est faite de ce décret par les différents établissements de santé. Nous ne pouvons qu'inviter les personnes concernées à lire attentivement le texte des actes dérogoires pour vérifier si elles sont en situation d'aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration au cours d'interventions chirurgicales. Malheureusement, aucun recours n'est possible pour ces personnels face à la pression de leurs directions, et ils redoutent de devoir quitter une activité pour laquelle ils ont développé une compétence extrêmement pointue et spécifique. Peut-être, la motivation de ces directions d'établissement est-elle de prévoir la polyvalence des infirmiers Diplômés d'Etat sur des activités chirurgicales ou d'endoscopie sans reconnaissance de la spécificité de ces domaines ?

Les plateaux techniques spécialisés publics ou privés qui assurent des actes d'endoscopie sont nombreux en France et les infirmiers en soins généraux sont majoritaires sur ces plateaux. Les exigences en matière de gestion des risques qui concernent ces activités ont poussé les infirmiers à développer des compétences de plus en plus spécifiques, notamment face aux risques infectieux liés à l'utilisation de matériels thermosensibles non stérilisables qui, depuis plusieurs années, sont devenus

.../...

Siège social : Cabinet CABEX JF Meheust E.C. - Bât. A - 2H rue Croix Lormel - BP 50116 - 22191 PLERIN CEDEX
Association Loi 1901 enregistrée sous le n° 53 22 07808 22, auprès du Préfet de la région Bretagne

N° Siret 378 001 218 00056 – Code NAF 8559A

Adresse Internet <https://www.gife.fr>

Envoyer vos courriers au Secrétariat Administratif. Aucun courrier ne sera traité au Siège Social.





Groupement Infirmier
pour la
Formation en Endoscopie



Secrétariat Administratif

Magali BOTHEREL
Séverine COLLIN
BP 9 – 35440 Montreuil sur ille
Tél. 02 23 22 55 36 - Fax. 09 71 70 11 65
Mail : gife.secretariat@wanadoo.fr
scollin.gife@gmail.com

Webmaster

Référent site infirmiers.com/Endoscopie
David COCAIGN
CHU Pontchaillou
35033 Rennes
webmaster@gife.fr

Membre Consultant pour le GIFE

**Relations Internationales
et Associations Professionnelles**
Référente DIU
Fanny DURAND
Faculté de Médecine - Secrétariat DIU
2 rue Dr Marcland
87000 Limoges
fanny.durand.aff@unilim.fr

Présidente

Coordinatrice Pédagogique Digestif
Cécile BARRUE
CHU Ranguéil
31000 Toulouse
Tél. 05 61 32 29 03
Port. 06 69 71 59 29

Secrétaire

**Coordinatrice Pédagogique Digestif et
Pneumologie**
Référente DPC
Anne HOUDARD VAREY
HIA Sainte Anne
83000 Toulon
Tél. 04 83 16 21 34

Trésorière

**Coordinatrice Pédagogique Digestif et
Pneumologie**
Catherine LEROUX
lerouxcatherine@hotmail.fr

Secrétaire Adjointe

Coordinatrice Pédagogique Digestif
Fabienne DEFRAÏNGE
Hôpital Privé
59657 Villeneuve d'Ascq
Tél. 03 20 99 56 91

Trésorière Adjointe

Coordinatrice Pédagogique Pneumologie
Elisabeth THERIAUX
Hôpital Croix Rousse
69004 Lyon
Tél. 04 72 07 17 34

Référente Digestif et Pneumologie

Géraldine CAILLEUX
Médipôle Lyon Villeurbanne
69100 Villeurbanne
Tél. 04 87 65 00 00

Référente Digestif et Pneumologie

Cécile DALUD
Hôpital Privé Jean Mermoz
69008 Lyon
Tél. 04 37 53 81 33

Coordinatrice Pédagogique Digestif

Référente DPC
Dominique IMBERT
Centre Hospitalier Henri Duffaut
84902 Avignon
Tél. 04 32 75 35 85

Relations Européennes

Mikaël MOCHET
CHU Edouard Herriot
69003 Lyon
Tél. 04 72 11 01 30

Référent Communication

Philippe MOGADE
Hôpital Privé des Peupliers
75013 Paris
Tél. 01 44 16 52 24

une source de risque définie comme un des axes prioritaires du PROPIAS (Programme National d'actions de Prévention des Infections Associées aux Soins). C'est à ce titre que sont intervenues des parutions de textes réglementaires faisant apparaître l'exigence pour les établissements de santé de mettre en œuvre un programme de formation spécifique ainsi qu'une évaluation attestée des compétences de ces personnels.

Aucune formation initiale spécifique à l'endoscopie n'est apportée au cours des études menant au diplôme d'infirmier et la formation des IBODE aujourd'hui comporte une formation succincte d'une à deux semaines de stage ne permettant en aucun cas de pouvoir développer les compétences spécifiques à ce domaine.

Nous sommes conscients que les activités accomplies par les infirmiers généraux travaillant en secteur d'endoscopie et celles des IBODE ont des similitudes en terme de maîtrise des risques inhérents aux actes techniques mais les pratiques sont très différentes et l'endoscopie, au même titre d'ailleurs que beaucoup d'autres spécialités techniques accomplies par des médecins (comme par exemple, la cardiologie interventionnelle hors chirurgie cardiaque, radiologie interventionnelle...), réclame un personnel extrêmement compétent. L'endoscopie digestive et l'endoscopie bronchique constituent des spécialités dont les Sociétés Savantes médicales SFED, SNFGE, SPLF ont depuis longtemps reconnu dans leurs différentes recommandations la nécessité de disposer de personnels formés et suffisamment entraînés, n'admettant pas la polyvalence sauf dans le cas de plateaux de moindre technicité. Il paraît difficile aujourd'hui de pouvoir disposer sur tous ces plateaux techniques des IBODE alors que l'ensemble des blocs opératoires n'ont pas encore le personnel nécessaire à leurs activités chirurgicales.

Notre action en tant qu'association de formation spécialisée en endoscopie depuis plus de 36 ans, grâce à des spécialistes ayant une formation attestée, a été d'accompagner les infirmiers à devenir de plus en plus compétents et à s'entraîner à toutes les techniques et à leurs évolutions. Nous proposons des formations spécifiques, tant sur le plan de la gestion du risque infectieux que sur la connaissance et la maîtrise des dispositifs médicaux et du matériel nécessaire à l'aide technique au cours des endoscopies. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des difficultés pour permettre à ces infirmiers d'obtenir la validation de leur DPC car les orientations nationales concernant notre profession ne nous permettent pas de proposer des formations comportant l'utilisation de matériels ou de dispositifs médicaux surtout si ceux-ci sont utilisés au cours de gestes d'hémostase. Cette situation paradoxale met en difficulté un grand nombre de professionnels qui travaillent sur les plateaux techniques d'endoscopie pour lesquels la gestion des risques, aujourd'hui prioritaire, requiert d'être spécifiquement formé mais pour lesquels aucune reconnaissance de ces spécificités ne permet d'accéder aux formations.

Notre association a également permis d'initier et soutenir la mise en place d'un diplôme inter-universitaire d'infirmier en endoscopie qui, à ce jour, a déjà formé plus de 60 infirmiers depuis la première session en 2017. Nous pensons que ce diplôme est aujourd'hui le seul à représenter la spécificité de l'endoscopie.

Aussi, nous souhaitons dans un premier temps vous demander d'apporter rapidement, compte tenu de l'échéance du 31 octobre pour l'envoi du dossier des actes dérogatoires des IBODE, une clarification au niveau national sur cette situation des infirmiers en endoscopie afin de signifier qu'il n'y a pas lieu de préparer cette validation si l'infirmier n'est pas en situation d'aide à l'exposition, à l'aspiration et l'hémostase au cours des interventions chirurgicales et non pas relevant d'autres spécialités telles que l'endoscopie.

Nous souhaiterions, par ailleurs, vous rencontrer au sujet de la formation spécifique des infirmiers en endoscopie. Nos objectifs sont d'aider à la reconnaissance de cette spécialité et surtout d'assurer la sécurité des patients qui aujourd'hui sont concernés par un acte d'endoscopie, et qui doivent pouvoir bénéficier de l'assistance d'un personnel formé et compétent.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette requête, et nous vous prions d'agréer, Madame Le Ministre d'Etat, l'expression de notre haute considération.

Cécile Barrué
Présidente du GIFE

Dominique Imbert
Référente DPC du GIFE

Et l'ensemble du Conseil d'Administration

Siège social : Cabinet CABEX JF Meheust E.C. - Bât. A - 2H rue Croix Lormel - BP 50116 - 22191 PLERIN CEDEX
Association Loi 1901 enregistrée sous le n° 53 22 07808 22, auprès du Préfet de la région Bretagne

N° Siret 378 001 218 00056 – Code NAF 8559A

Adresse Internet <https://www.gife.fr>

Envoyer vos courriers au Secrétariat Administratif. Aucun courrier ne sera traité au Siège Social.